



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 15 juillet 2025

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents ayant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

23 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION LE TEMPS DE VIVRE (REMBOURSEMENT DU BUS DANS LE CADRE DU REGLEMENT DES ASSOCIATIONS)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article VI du règlement des associations, attribuant 5 bus gratuits pour l'année 2025 à l'association du Comité des Anciens, celle-ci, après présentation des factures acquittées auprès du prestataire pour les déplacements suivants :

Le 17 avril à Rinxent pour 980 € et le 15 mai à Tilques pour 875 €

L'association demande une subvention exceptionnelle de 1 855 €.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative en date du 12 juin et du bureau municipal en date du 23 juin 2025,

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement d'une subvention de 1 855 € à l'association le Temps de vivre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention de 1 855 € à l'association le Temps de vivre,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

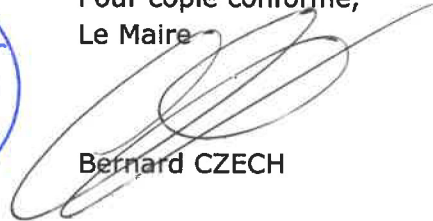
La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH